

# Bagatelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 462

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En 1970, soit un peu moins de trente ans après l'introduction des médicaments en cause sur le marché, le professeur japonais Tadao Tsubaki établit le lien entre le SMON et l'oxyquinoléine : "les malades du SMON ont souvent une langue pâteuse et verdâtre et des analyses chimiques de l'urine montrent que la couleur verte provient d'une réaction du fer avec l'oxyquinoléine..." Tous les produits suspects sont retirés de la circulation au Japon cette même année (septembre) et le nombre de nouveaux cas de SMON diminue considérablement, passant de 1 273 en 1970 à 23 en 1971, puis à zéro en 1972!

Il faut préciser ici que les produits à base d'oxyquinoléine ont eu au Japon un succès particulièrement considérable. Un succès explicable du reste et que les journalistes suédois (voir note 1) cernent de la façon suivante :

"(...) L'estomac (hara) joue un très grand rôle au Japon au niveau symbolique — du même ordre que le cœur dans nos sociétés; au Japon, l'estomac est considéré comme la source des sentiments; au moindre ennui stomacal, on se rend chez le médecin, dont la principale source de revenus consiste dans la vente directe de médicaments à ses patients, ceci sous la forme de petits sachets anonymes; d'où une utilisation des produits en question contre tous les maux d'estomac parfois pour une durée de traitement se prolongeant jusqu'à une demi-année; lorsqu'ils ont été retirés du marché japonais en septembre 1970, il est apparu que les produits à base d'oxyquinoléine étaient en fait vendus sous 186 variétés et noms différents: dans ces circonstances, la population japonaise semble avoir été la plus touchée par cette catastrophe provoquée, après celle de la neurosédyn, par les entreprises pharmaceutiques; les membres de la commission d'Etat chargés d'étudier le cas SMON ont estimé le nombre d'invalides victimes de ces produits à un minimum de 20 000 (...)"

Malgré l'importance des preuves scientifiques apportées par les enquêteurs japonais, Ciba-Geigy n'admet pas l'existence de liens sûrs entre l'apparition du SMON et l'emploi de

l'oxyquinoléine. Jusqu'à la parution de ce petit communiqué reproduit ci-dessous...

Depuis, comme on dit, l'affaire suit son cours: accord d'arbitrage entre les sociétés pharmaceutiques et les malades le 29 octobre 1977 dans le cadre du premier des vingt-deux procès en cours au Japon; premier jugement prononcé contre les trois "grands" Ciba-Geigy, Tanabe et Takeda il y a un peu plus de trois mois.

Et aujourd'hui, le "front" se déplace vers l'Europe. Aujourd'hui, près de six cents médecins suédois — c'est la première fois que des médecins lancent une telle action — boycottent officiellement la multinationale suisse de la chimie pharmaceutique, Ciba-Geigy. A la fin des années soixante, à la suite des rapports alarmants concernant ces produits du groupe des oxyquinoléines, la Direction générale de la prévoyance sociale suédoise donnait deux ans au producteur pour fournir une documentation prouvant les avantages de ces médicaments... qui étaient retirés du marché suédois le 1er

#### BAGATELLES

A Bâle-Campagne, le Cartel syndical a un budget de 67000 francs. Le canton y contribue par une subvention de 7500 francs et les communes à raison de 6000 francs.

\* \* \*

"Business Week", l'important magazine économique des Etats-Unis, publiera en décembre un supplément spécial sur la Suisse. Le titre: "Switzerland stable dynamic attractive". Pas besoin de traduire!

\* \* \*

L'hebdomadaire économique "Schweizerische Finanzzeitung" n'a pas eu de chance. Il publiait une étude sur l'empire de presse de Max Frey deux jours après l'annonce du rachat du journal féminin "Elle" (édition allemande) et il en était encore à commenter le rachat, il y a quelques semaines, du "Tagblatt der Stadt Zurich". Les événements vont vite pour les éditeurs de choc.

mai 1975 (même sanction dans sept autres pays, notamment aux Etats-Unis, en Norvège et en Finlande).

Jusqu'en 1970, les sociétés pharmaceutiques ont produit au total environ 4 000 tonnes d'oxyquinoléine à usage interne... et, malgré le verdict japonais, cette substance continue à être déversée par tonnes, à travers le monde, sous plus de cent noms différents, dans une centaine de pays. Les dosages recommandés par Ciba-Geigy varient; en voici quelques exemples relevés par les correspondants du journal suédois que nous citons: Zambie, 15 grammes; Kenya, 15,75 gr.; Suisse, 21 gr.; France, 21 gr.; Grèce, 16,80 gr.; Indonésie, 18 gr.; Italie, 41 gr.. Selon les experts japonais des dosages de l'ordre de 20 grammes peuvent endommager irréversiblement la vue.

1) Selon une excellente synthèse parue dans le "Dagens Nyheter" du 13 mai 1978 sous la plume de Karin Berglund et Barbro Jöberger.

La lecture des publications officielles réserve souvent de réjouissantes surprises. Ainsi le dernier Recueil des lois fédérales (No 24/13 juin 1978) qui contient en tout et pour tout trois textes: la Loi fédérale et l'Ordonnance sur les droits politiques, ainsi qu'une Ordonnance instituant le régime de l'autorisation pour les étales et les poulaillers (modification du 5 juin 1978). Les droits des citoyens et ceux des bovins, porcs et autres pondeuses sont donc bien protégés.

\* \* \*

L'éditorialiste du numéro de juin de "Chefs", M. Robert Kuster, participait récemment à un congrès international d'industriels. Surpris de la réserve manifestée par des délégués suisses, il conclut par ces mots: Une question lancinante me poursuit: avons-nous jamais participé vraiment à une décision économique ou politique formée hors de nos frontières? Mari-gnan est-il pour toujours inscrit en vous? N'est-il pas temps de s'avancer un peu au delà du "wait and see"?